



Department of  
Housing Preservation  
& Development

# **Guide sur les logements abordables pour les personnes en situation de handicap**

*Janvier 2022*

# Table des matières

<b>Section 1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Section 2. Aperçu du tirage au sort pour obtenir un logement abordable .....</b>	<b>3</b>
<b>Section 2a. Logements réservés aux personnes en situation de handicap .....</b>	<b>3</b>
<b>Section 3. Déposer une demande de logement abordable via le tirage au sort du HPD.....</b>	<b>4</b>
<b>Section 3a. Conseils pour remplir votre profil Housing Connect ...</b>	<b>5</b>
<b>Section 3b. Une fois la demande déposée.....</b>	<b>6</b>
<b>Section 3c. Soyez prêt(e) à remettre les documents demandés si vous êtes contacté(e) .....</b>	<b>7</b>
<b>Section 3d. Après l’envoi de vos documents.....</b>	<b>8</b>
<b>Section 3e. Conseils pour se préparer au processus d’examen d’admissibilité.....</b>	<b>9</b>
<b>Section 4. Mitchell-Lama .....</b>	<b>10</b>
<b>Section 5. Foire aux questions .....</b>	<b>10</b>
<b>Section 6. Ressources .....</b>	<b>14</b>
<b>Sites Internet.....</b>	<b>14</b>
<b>Documents .....</b>	<b>14</b>





**composition de votre foyer ou aux revenus des membres qui le composent.** Cette mise à jour peut être réalisée avant ou après toute demande en faveur d'un développement résidentiel.

Les annonces renferment également des informations sur les logements réservés et les préférences pour chaque développement résidentiel. À titre d'exemple, outre les logements réservés pour les personnes en situation de handicap, vous pouvez voir des logements assortis de préférences pour les employés municipaux ou pour les résidents qui vivent déjà dans le même conseil communautaire que le développement résidentiel.

Les annonces pour des logements abordables se trouvent à la page « Open Lotteries » (« Tirages au sort en cours ») de NYC Housing Connect et dans les publications locales et municipales. Chaque annonce renferme des consignes sur la manière de déposer une demande via Housing Connect ou par courrier postal. Si vous préférez déposer une demande en version imprimée plutôt qu'en ligne, vous pouvez demander au promoteur de vous envoyer par courrier un formulaire de demande. Veuillez consulter les consignes figurant dans les annonces du tirage au sort pour en savoir plus sur les demandes en version imprimée et l'adresse à laquelle vous devez renvoyer votre demande. Si vous décidez de déposer une demande en version imprimée, veillez à ne pas transmettre également de demande en ligne : vous risqueriez d'être exclu(e) si vous déposez des demandes à la fois par la poste et en ligne. Pour en savoir plus sur les demandes en version imprimée, nous vous invitons à appeler le 212 863-7990.

### **Section 3a. Conseils pour remplir votre profil Housing Connect**

Assurez-vous de saisir les revenus de toutes les personnes qui vivront avec vous dans la rubrique « Household Members » (« Membres du foyer ») de votre profil Housing Connect. Veillez à inclure toutes les sources de revenus. Cela comprend les revenus provenant d'un emploi, les revenus provenant d'un travail indépendant, les revenus issus de prestations gouvernementales (allocations chômage, aides publiques, allocations TANF [assistance provisoire pour les familles dans le besoin], forces de réserve, etc.), les revenus de retraite ou d'invalidité (pension, rente annuelle, sécurité sociale, prestations SSI/SSD, indemnisation d'accident du travail, etc.), ainsi que les

revenus provenant d'autres sources (pension alimentaire, revenus en nature, prestation compensatoire, revenu locatif, etc.).

Si vous êtes bénéficiaire d'un bon ou d'une allocation logement, n'oubliez pas de le préciser dans votre profil. Les critères de revenus minimums ne s'appliquent pas si vous bénéficiez d'un bon ou d'une allocation logement. Le loyer doit toutefois être inférieur aux limites maximales autorisées par votre bon ou votre programme d'aide au logement. Les programmes de bon d'aide au choix du logement mis en œuvre au titre de la Section 8 (HPD ou NYCHA), CityFHEPS, ISS, Medicaid Waiver et VASH constituent des exemples d'aides à la location et sont tous acceptés dans le cadre du tirage au sort pour obtenir un logement abordable.

Si un membre de votre foyer a un handicap moteur, visuel ou auditif, veuillez à préciser cette information à la rubrique « Household Members » (« Membres du foyer ») de votre profil Housing Connect. Si vous transmettez une demande par voie postale, cette question est posée dans la rubrique « Household Information » (« Informations relatives au foyer ») du formulaire de demande imprimé. Un aménagement raisonnable à cause d'un handicap peut comprendre un changement, une adaptation ou une modification d'une politique, d'un programme, d'un service ou d'un lieu de travail, comme l'ajout d'une rampe pour permettre à une personne en fauteuil roulant de pénétrer dans le bâtiment, la présence autorisée d'un animal d'assistance dans un bâtiment qui interdit les animaux domestiques, ou un lit supplémentaire pour les personnes ayant un(e) aide familial(e) résident(e) ou un équipement médical particulier.

### **Section 3b. Une fois la demande déposée**

Après la date limite de dépôt, toutes les demandes en ligne et en version imprimée sont classées dans un ordre aléatoire et un numéro d'enregistrement leur est attribué. Lorsque tous les numéros d'enregistrement ont été attribués de manière aléatoire, l'agent(e) commercial(e) passe en revue les demandes, en commençant par les logements réservés aux personnes en situation de handicap et les logements assortis de préférences.











Oui. Les candidats n'ayant pas de handicap moteur, visuel ou auditif peuvent tout de même soumettre une demande en faveur d'un logement abordable dans le cadre du tirage au sort général des logements abordables et demander des aménagements raisonnables auprès du propriétaire du bâtiment si des modifications doivent être apportées au logement. Les logements réservés aux personnes en situation de handicap sont destinés aux personnes ayant un handicap moteur, visuel ou auditif. Ces logements sont complétés par un financement fédéral et sont rendus obligatoires par l'Article 504 de la loi Rehabilitation Act.

### **Que se passe-t-il si je suis contacté(e) au sujet d'un logement réservé aux personnes en situation de handicap alors que je n'ai pas de handicap moteur, visuel ou auditif ?**

Si vous indiquez avoir un handicap moteur, visuel ou auditif lors de votre demande et qu'il s'avère que vous n'avez pas de handicap de la sorte, votre demande retournera dans le groupe général de demandes. Il se peut que vous soyez contacté(e) à nouveau pour examen à un stade ultérieur.

### **Qu'est-ce qu'un aménagement raisonnable ?**

Un aménagement raisonnable est un changement, une adaptation ou une modification d'une politique, d'un programme, d'un service, d'un lieu de travail ou d'un logement qui permet à une personne ayant un handicap de bénéficier du même accès qu'une personne sans handicap. Voici deux exemples d'aménagements raisonnables : ajouter une rampe pour permettre à une personne en fauteuil roulant de pénétrer dans le bâtiment, ou autoriser la présence d'un animal d'assistance dans un bâtiment qui interdit les animaux domestiques.

### **Quel est le processus à suivre pour demander un aménagement raisonnable dans votre appartement ou votre logement, en raison d'un handicap ?**

Vous pouvez demander des aménagements raisonnables à cause d'un handicap directement à votre propriétaire ou au propriétaire du bâtiment. Ces aménagements doivent être fournis sans que cela n'engendre de coûts pour vous, tant que le travail requis ne crée pas de charge excessive.





et la NYCHA au 718 707-7771. Vous pouvez également prendre contact avec le Département des services sociaux (Department of Social Services) de la ville de New York pour des services de prévention du sans-abrisme via son programme Homebase :

[www1.nyc.gov/site/hra/help/homebase.page](http://www1.nyc.gov/site/hra/help/homebase.page).

- [CityFHEPS](#) – Programme d’aide au paiement du loyer géré par la ville de New York, permettant aux personnes seules et aux familles de trouver un logement à long terme.
- [HASA](#) – Services gérés par la ville de New York pour aider les personnes atteintes du SIDA ou du VIH à mener une vie plus saine et plus indépendante.
- [NHTD](#) – Dérogation à l’entrée en établissement de soins infirmiers relevant de l’État de New York.
- [ISS](#) – Allocation logement administrée par l’État de New York pour les adultes ayant des troubles du développement.

## Section 6. Ressources

### Sites Internet

- [Ressources du HPD pour les personnes en situation de handicap](#)
- [NYC Housing Connect](#)
- [NYC Mitchell-Lama Connect](#)
- [Accès au logement MOPD : votre guide pour accéder à un logement dans la ville de New York](#)
- [Programme des ambassadeurs du logement](#)
- [Programme Ready to Rent](#)

### Documents

- [Guides de soumission de demandes NYC Housing Connect](#)
- [Lettre d’accompagnement attestant d’un handicap](#)
- [Certificat d’admissibilité pour les logements réservés aux personnes en situation de handicap \(certificat médical\)](#)